

## DIRECTION LOCALE DE LA SANTÉ DU LAOS

LAOS  
La vie administrative  
(*Les Annales coloniales*, 29 septembre 1923)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine publié au *J. O. de l'Indochine* du 1<sup>er</sup> août 1923, les formations sanitaires de l'Assistance médicale au Laos, classées au point de vue de leur importance et de leur fonctionnement, comprennent les catégories suivantes :

- 1° L'hôpital principal du Laos à Vientiane ;
- 2° Les hôpitaux secondaires de Paksé, Savannakhet, Thakhek, Luang-Prabang et Xiêngkhouang ;
- 3° Les infirmeries-ambulances de Tchépone, Samneua, Banhoueisai et Phongsaly ;
- 4° Les dispensaires relevant de l'hôpital principal et des hôpitaux secondaires ;
- 5° Les trois léproseries de Vientiane, Paksé et Luang-Prabang.

Des arrêtés du Résident supérieur au Laos pourront ultérieurement modifier ce classement, s'il y a lieu.

La direction administrative et le contrôle technique de ces formations sanitaires sont assurés par le docteur A. Dachimont, chef du service de l'Assistance médicale, sous l'autorité du résident supérieur.

L'hôpital principal de Vientiane comprend une section européenne, une section indigène, la maternité indigène, le dispensaire pour les consultations et les contagieux.

Sont annexés à l'hôpital principal de Vientiane : l'institut vaccinogène du Laos et le Laboratoire de bactériologie, l'École des infirmiers de l'Assistance médicale au Laos et la léproserie.

Ces établissements relèvent uniquement, au point de vue technique, du chef du service de l'Assistance médicale, sous l'autorité directe du résident supérieur.

Les médecins-chefs des hôpitaux secondaires et des infirmeries-ambulances peuvent évacuer, après autorisation du chef du service de l'Assistance médicale, les Européens, soit sur les hôpitaux coloniaux de Hanoï et de Saïgon, soit sur l'hôpital principal de Vientiane.

Toutefois les hôpitaux de Luang-Prabang, Xiêngkhouang, Savannakhet, Paksé, à cause de leur éloignement, peuvent recevoir des malades de toutes catégories : Européens et indigènes, qui, ayant besoin des soins hospitaliers, ne peuvent, pour des raisons diverses, être évacués sur les établissements précités. Les dispensaires destinés aux populations rurales de l'intérieur, dépendront des formations sanitaires provinciales, auxquels ils seront rattachés au point de vue technique et budgétaire ; ils seront dirigés par des infirmiers sous la surveillance administrative du commissaire du gouvernement, chef de la province ou de son délégué. Ils seront créés par arrêté du résident supérieur suivant les besoins.

=====

## DIRECTION LOCALE DE LA SANTÉ DU LAOS

(Arrêté du 2 janvier 1915).  
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, pp. 70)

CHEF DU SERVICE DE L ASSISTANCE MÉDICALE DU LAOS  
(Arrêté du 2 janvier 1915)

M. Guillemet (Eugène), off. Lég. hon, croix de guerre, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe des Troupes coloniales H. C, chef du service de l'Assistance médicale du Laos.

COMITÉ LOCAL D'HYGIÈNE DU LAOS  
(Arrêté du 21 novembre 1905)  
Président

M. Guillemet (Eugène), off. Lég. hon, croix de guerre, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe des Troupes coloniales H. C, chef du service de l'Assistance médicale du Laos.

Membres

MM. Meyer, administrateur des Services civils ;  
Didier, inspecteur de la Garde indigène ;  
Dexemple, commis principal des Douanes et régies ;  
Darbès, médecin de 5<sup>e</sup> classe, directeur du Laboratoire de bactériologie ;  
Leclerc, chef du service vétérinaire et zootechnique ;  
Chapuis, ingénieur des Travaux publics chargé des travaux de la ville et de la province de Vientiane ;  
Lecerf, colon ;  
Tiao Katignarath, médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance.

Service de la vaccine mobile

X... , médecin vaccinateur mobile du secteur du Haut-Laos ;  
X... , médecin vaccinateur mobile du secteur du Moyen-Laos ;  
Susini, médecin stagiaire de l'Assistance, médecin vaccinateur mobile du secteur du Bas-Laos.

Hôpital principal de Vientiane

M. Guillemet (Eugène), off. Lég. hon, croix de guerre, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe des Troupes coloniales H. C, chef du service de l'Assistance médicale du Laos ;  
Duval (Pierre), médecin de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance, médecin, traitant ;  
Darbès (Jacques), médecin de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance, médecin traitant, chargé de la station vaccinogène et chef du Laboratoire bactériologique ;  
Tiao Katignarath [p. 356 : Kattignarath], médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance ;  
M. Ngo-dinh-Truong, pharmacien auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance.

Pharmacie centrale du Laos  
(Arrêté du 14 juin 1924)

M. Ngo-dinh-Truong, pharmacien auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance.

Province de Vientiane  
M. Darbès (Jacques), médecin de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance.

Province et hôpital de Luang-Prabang

M. Bachimont, médecin contractuel de l'Assistance ;  
Mme D'Ambert de Serilhac, dame médecin contractuel ;  
M. Schutz (Émile), médecin auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance.

Province et hôpital de Xiêng-khouang.

MM. Le Moine, médecin stagiaire de l'Assistance ;  
Trinh-van-Dam [p. 355 : Trin-Thoi-Dam], médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> cl. de l'Assistance.

Province de Bassac et hôpital de Paksé  
MM. Basset (Gabriel), médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe, H. C. ;  
Phao, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe.

Province de Saravane  
M. Ngalbach (Pierre), médecin stagiaire de l'Assistance.

5<sup>e</sup> Territoire militaire  
M. Delage (Jean), médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe à Phong-saly.

Province et hôpital de Savannakhet  
M. Vergès, croix de guerre, médecin contractuel de l'Assistance.

Province du Haut-Mékong  
MM. Toepfer (Henri), médecin de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance ;  
Singkèo, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance (dispensaire de Muong-sing).

Province de Cammon, hôpital de Thakhek  
MM. Francière (Jacques), médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance ;  
Sing-Kham, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe de l'Assistance.

---

PERSONNEL EN CONGÉ OU À AFFECTATION SPÉCIALE  
(Annuaire général de l'Indochine, 1925, pp. 70)

Ngô-dinh-Truong, pharmacien auxiliaire de 4<sup>e</sup> classe de l'Assistance, détaché au Laos.

---

PAKSÉ  
(Annuaire général de l'Indochine, 1925, p. 343)

AMBULANCE DE PAKSÉ

M. Cariès, médecin major de 1<sup>re</sup> classe des Troupes coloniales, chef de l'ambulance ;  
Un infirmier indigène chargé du dispensaire de Bassac.

ASSISTANCE MÉDICALE

MM. Cariès, médecin major de 1<sup>re</sup> classe des Troupes coloniales ;  
X..., médecin chargé de la vaccine mobile des provinces de Bassac, Saravane et  
Attopeu ;  
Phao, médecin auxiliaire de 5<sup>e</sup> classe.

---

THAKHEK  
(Annuaire général de l'Indochine, 1925, p. 345)

ASSISTANCE MÉDICALE

MM. Francière, médecin de 1<sup>re</sup> cl. de l'Assistance, chef de l'ambulance à Thakhek ;

Sing-Kham, médecin auxiliaire ; 1 infirmier indigène chargé du dispensaire de Napé.

---

MUONG-SING

(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, p. 347)

DISPENSAIRE

M. Singkèo, médecin auxiliaire, chargé du dispensaire de Muong-sing

---

SARAVANE

(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, p. 352)

ASSISTANCE MÉDICALE

M. Engelbach, médecin stagiaire de l'Assistance, chef de l'ambulance de Saravane.

---

Service de santé

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1929, p. 1647)

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1929)

..... Le pharmacien-lieutenant Trenous (Jean-René), désigné pour servir en position d'activité hors cadres en Indochine par même D. M suivisé, est maintenu dans la dite position et mis à la disposition du Résident supérieur du Laos pour servir à la pharmacie centrale de Vientiane, en remplacement du pharmacien-lieutenant Monnier qui reçoit une autre affectation.

Le pharmacien lieutenant Monnier (Émile-Yves-Marie), en service hors cadres à la pharmacie centrale de Vientiane (Laos), est maintenu dans la dite position et mis à la disposition du résident supérieur en Annam. pour servir à la pharmacie de détail de l'hôpital de Hué\* (emploi vacant).

La solde, le accessoires de solde et les indemnités de toute nature de M. Monnier sont à la charge du budget local de l'Annam.

---

VIENTIANE

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1930)

Pharmacie centrale. — M. Trenous (Jean), pharmacien-lieutenant des T. C. H. C., gestionnaire de la Pharmacie centrale du Laos, est chargé du service de l'inspection des pharmacies au Laos, en remplacement de M. Monnier, pharmacien-lieutenant des T. C. H. C., appelé à une autre destination.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1930)

Assistance médicale. — M. Cornet<sup>1</sup>, médecin stagiaire de l'Assistance médicale indigène, nouvellement nommé, est mis à la disposition du résident supérieur au Laos.

---

Dans l'Assistance médicale  
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 décembre 1930)

M. le Dr Cornet, médecin stagiaire de l'Assistance médicale, est affecté au Cambodge.

---

TONKIN  
LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES  
À la Société médico-chirurgicale  
(*Les Annales coloniales*, 20 novembre 1930)

[...] Il est [...] procédé à l'élection du Dr Cornet de l'Assistance à Savannakhet. [...]

---

SAVANNAKET  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 novembre 1932)

De passage. — Monsieur le médecin inspecteur Hermant, au devant de qui descendit de Vientiane M. le Dr. Martin, directeur local de la Santé au Laos. Montant à Vientiane M. le Dr. Hermant s'arrêta à Thakhek, où il visita la formation sanitaire.

---

LAOS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juillet 1934)

Assistance médicale. — M. le Dr Gaillard, médecin de 1<sup>re</sup> cl. de l'Assistance médicale, est désigné pour remplir les fonctions de médecin-chef de l'hôpital de la province de Luang-Prabang et de la léproserie de Pak-Leum, en remplacement de M. le Dr Guy, médecin de 3<sup>e</sup> cl., parti en congé. M. le Dr Gaillard, aura droit, en cette qualité, à l'indemnité annuelle de 1.000 p. pour frais de service et de tournées, revue par l'arrêté du 13 février 1916, sous réserve de la réduction de 10 % prescrite par l'arrêté du 23 février 1932.

M. le Dr Gaillard est désigné, d'autre part, pour assurer la visite des viandes de boucherie de ce centre. Il aura droit, en cette qualité, à l'indemnité de 0 p. 35 par vacation, revue par l'arrêté du 16 février.

---

Mutations  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juillet 1937)

---

<sup>1</sup> Emmanuel Cornet (Castillonnes, Lot-et-Garonne, 1<sup>er</sup> octobre 1902-Pau, le 29 décembre 1986) : futur médecin-chef de la Clinique ophtalmologique de Cholon, puis à l'institut ophtalmologique de Hanoï, il officie à partir de 1935 à l'hôpital mixte de Phnom-penh, d'où il organise des tournées rurales.

L'arrêté du 7 juin 1937 maintenant dans la position d'activité hors cadres M. Grima<sup>2</sup>, médecin-lieutenant, désigné pour servir hors cadres en Indochine, et le mettant à la disposition du Résident supérieur en Annam, est rapporté.

M. Grima, médecin-lieutenant, désigné pour servir hors cadres en Indochine, est maintenu dans la position d'activité hors cadres et mis à la disposition du résident supérieur au Laos, en remplacement du médecin-lieutenant Croiziers de Lacvivier, rapatriable.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toute nature dus à M. Grima, ainsi que les frais de son passage seront supportés par le budget spécial des Grands Travaux et Dépenses sanitaires (dotation Laos).

---

Par arrêtés du Résident supérieur au Laos,  
du 5 janvier 1938 :  
(*Bulletin administratif du Laos*, 1938, p. 36)

L'arrêté local du 20 février 1936, autorisant M. le Dr. Croisiers de Lacvivier à exercer la clientèle payante sur le territoire de la province de Savannakhet, est rapporté.

À défaut de médecin libre exerçant dans la province de Savannakhet, M. le Dr. Grima, médecin-lieutenant, chef du Secteur de médecine mobile à Savannakhet, est autorisé à exercer, sur le territoire de cette province, la clientèle payante en dehors des heures de service et dans les conditions déterminées par les règlements en vigueur sur l'exercice de la médecine et de la clientèle.

La présente autorisation sera automatiquement rapportée dès qu'un médecin libre payant patente sera établi dans le centre de Savannakhet.

---

LAOS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 août 1938)

.....  
Lutte antimalaria. — Les études antimalaria ont porté sur les centres de Vang Vieng, Ban-Keun, Thakhek, Tchepone, Paksé, et sur les chantiers de la route coloniale n° 13 de Fiafay au Cambodge.

L'aménagement antimalaria a été réalisé à Vang Vieng, et est en cours de réalisation à Tchepone.

Sur les chantiers de la route coloniale n° 13 de Fiafay au Cambodge, les emplacements des campements ont été choisis par des spécialistes de l'Institut Pasteur de Saïgon, qui ont également indiqué, pour chacun d'eux, les mesures de protection nécessaires.

Assistance médicale. — Malgré la crise économique et financière, l'activité du service de l'Assistance médicale ne s'est pas ralenti.

Par suite du cumul des fonctions de directeur local de la Santé et de médecin-chef de l'Hôpital de Vientiane, le personnel européen a pu être réduit à cinq médecins d'Assistance et à cinq militaires H. C., dont trois affectés au service de la Médecine mobile.

Le nombre des médecins indochinois est de seize. Le reste du personnel se compose de : deux infirmiers européens, deux pharmaciens indochinois, 168 infirmiers, 9 infirmières sages femmes.

---

<sup>2</sup> Jean Grima (Bône, 10 août 1907-Kompong-Cham, 10 mars 1945) : [plus de détails sur sa carrière](#).

Les formations sanitaires existantes sont : un hôpital principal, cinq hôpitaux secondaires, huit infirmeries-ambulances, 32 dispensaires ruraux, deux villages de lépreux et une station sanitaire.

Le rendement du service médical est détaillé ci-dessous.

Malades hospitalisés : 53 Européens, 8.415 indigènes. Journées de traitement, 46.536. Consultants : 892 Européens, 431.746 indigènes. Consultations : 853.091, Accouchements : 7 Européens, 981 indigènes.

Les vaccinations pratiquées ont été de : vaccinations antivarioliques : 331.569, vaccinations anticholériques : 964, vaccinations antityphoïdes : 39.

La vente de quinine d'État a sensiblement augmenté et porté sur 28.142 tubes de dix comprimés à 0 p. 25, soit 70 kg. 355 contre 38 kg. 592 en 1934. Ce résultat est dû à la réduction du prix de vente actuel du tube, ramené de 0 p. 15 à 0 p. 10, soit un cent le comprimé.

La quantité de la quinine d'Assistance sortie de la Pharmacie centrale de Vientiane en 1935 (cette Pharmacie, a été supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1936) a été de 310 kg. 500 contre 179 kg. 700 en 1934.

---

Par arrêtés du Résident supérieur au Laos,  
du 10 novembre 1938 :  
(*Bulletin administratif du Laos*, 1938, p. 883)

M. le Dr. Grima, médecin-capitaine H. C., médecin-chef du Secteur de médecine mobile du Bas-Laos, à Savannakhet, est désigné pour remplir les fonctions de médecin-chef de l'hôpital de Thakhek et de la province du Cammon, en remplacement du Dr Hézard, affecté en Annam.

M. le Dr. Grima aura droit, en cette qualité et à compter de la date effective de sa prise de service, à l'indemnité annuelle de six cent quarante (640 \$ 00) prévue à l'arrêté du 28 décembre 1934, exclusive de toutes autres indemnités.

Sa solde et ses accessoires de solde seront imputés au Budget spécial d'emprunt jusqu'au 31 décembre 1938 et au Budget local du Laos à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1939.

---

du 29 mai 1941 ;  
Rectificatif à l'arrêté n° 2844 du 23 avril 1941.  
(*Bulletin administratif du Laos*, 1941, p. 135)

M. le docteur Hérivaux<sup>3</sup>, Médecin commandant des Troupes coloniales, Médecin des Hôpitaux coloniaux, attendu de France, est placé dans la position d'activité hors cadres pour compter du 20 février 1941, jour de son embarquement à Marseille à destination de l'Indochine, et mis à la disposition de M. le Résident supérieur au Laos et affecté comme Médecin-Chef de l'Hôpital et chargé du Laboratoire de bactériologie, à Vientiane, en remplacement du Médecin commandant Bernard qui reçoit une autre affectation.

---

<sup>3</sup> Armand Hérivaux (Saint-Piat, Eure-et-Loir, 10 décembre 1899-*Ibid.*, 3 septembre 1985) : médecin-chef de l'hôpital de Vientiane (Laos) (1941), puis de la région Saïgon-Cholon (juin 1942), successeur du Dr Albert Vielle à la clinique Saint-Paul (septembre 1946). Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 8 juillet 1951, p. 7258).

La solde, les accessoires de solde, les indemnités de toutes natures **du**s au Médecin commandant Hériaux seront supportés pour compter du 20 février 1941 par le Budget local du Laos, ainsi que ses frais de passage et l'indemnité de départ colonial.

---

À la Direction locale du Service de la Santé au Laos  
(*La Volonté indochinoise*, 15 juillet 1941)

M. le Docteur Calbairac, Médecin Lieutenant-Colonel des troupes coloniales, remplissant les fonctions de Directeur du Service municipal d'Hygiène de la Ville de Hanoï, est désigné pour remplir les fonctions de Directeur local de la Santé au Laos en remplacement du Médecin-Colonel Bordes, atteint par la limite d'âge de son grade.

---

L'Assistance médicale au Laos  
(*La Tribune indochinoise*, 26 septembre 1941, p. 2, col. 5-6)

Vientiane, 17 sept. — L'amélioration du sort des autochtones et leur évolution vers le progrès sont fonction de l'organisation et du fonctionnement des services de l'assistance médicale et de l'enseignement. Le Gouvernement général a cherché à apporter des améliorations au Laos dans ce domaine en ce qui concerne plus particulièrement l'assistance médicale. On constate qu'au Laos, l'effort médical a, jusqu'ici, été fait surtout dans les centres. Il n'a atteint ainsi qu'une faible partie de la population. S'il existait cependant dans quelques villages importants des infirmeries, ambulances et des dispensaires ruraux, ces formations, confiées à des infirmiers souvent livrés à eux-mêmes, peu préparés à leur tâche, ne rendaient pas tous les services pour lesquels elles avaient été créées.

Il serait possible de remédier à cette situation en dotant leur médecins chefs d'une camionnette qui leur permette de se rendre à jour fixe dans les différents dispensaires de leur province, pour y effectuer des tournées et soigner les malades, qui se présenteraient d'eux-mêmes à la consultation ou qui seraient dépistés par les infirmiers visiteurs. Ils ramèneraient, le cas échéant, dans leur camionnette ceux d'entre eux dont l'état nécessiterait une hospitalisation.

Les autres jours de la semaine, après avoir donné les soins pressants aux malades, l'infirmier devrait visiter les villages voisins pour dépister les malades et assurer son rôle d'infirmier visiteur. Malheureusement, le manque de carburant, l'insuffisance des routes du Laos et souvent leur précarité s'opposent, pour le moment, à l'application de ce système. Il a donc été décidé de conserver le principe actuel, tout en augmentant le nombre des dispensaires, mais en les situant dans des régions accessibles et en éduquant le personnel médical dans son rôle d'infirmier visiteur : aller à l'indigène et le conduire à l'hôpital, où dans la majorité des cas, il ne viendra pas de lui-même. Dans ce dessein, les dispositions suivantes ont été prises :

1°) débarrasser le Chef du service de santé au Laos de ses emplois sédentaires (direction de l'hôpital de Vientiane, consultation européenne à l'hôpital et à domicile), pour lui permettre de se rendre en tournées de contrôle ;

2) renforcement du personnel par les nominations présentes ou à venir :

a) de deux médecins européens pour la direction des hôpitaux de Savannakhet et de Saravane, qui étaient jusque là confiées à des médecins indochinois ;

b) de trois médecins européens pour les secteurs de médecine mobile du Haut Laos (Luang Prabang, Haut Mekong et 5<sup>e</sup> territoire militaire) ; Moyen-Laos (Vientiane, Thakhek, Savannakhet et Bas Laos (Saravane, Paksé) ;

c) de quatre docteurs en médecine annamites pour le service médical des ambulances et des hôpitaux des chefs-lieux qui reçoivent surtout des Annamites.

La nomination de ces médecins annamites permettra de libérer les médecins laotiens qui seront désignés pour les tournées à l'intérieur des provinces, le dépistage de malades graver et les consultations foraines lorsque ces dernières pourront être organisées ;

3°) adjonction ultérieure d'un certain nombre de collaborateurs laotiens, assistants de médecine sociale, dont la formation technique est actuellement en cours à Saïgon, qui seront spécialement chargés des tournées médicales à l'intérieur des provinces ;

4°) ouverture de nouveaux dispensaires soumis à un sérieux contrôle de la part des médecins chefs et du directeur local de la santé.

Au début d'avril, avant les réformes, on comptait 14 dispensaires attachés à des formations hospitalières, et 39 dispensaires isolés ont été ouverts.

Depuis cette date, 3 dispensaires dans la province de Luang-Prabang, 14 au Tranhin, 1 au Cammon, 2 aux Houaphans, 2 dans la province de Savannakhet, 1 au 5<sup>e</sup> territoire milliaire, 1 dans le province de Bassac, 1 dans la province de Saravane, soit au total 12.

Un programme de tournées pour les infirmiers visiteurs et d'inspection pour les médecins sera établi chaque année par le Résident supérieur et le chef du service de santé.

Après entente préalable des chefs et des médecins de province, des cases seront également édifiées à proximité des dispensaires pour recevoir les malades et leur famille pendant la durée de leur traitement. L'action des dispensaires peut être utilement complétée par la création d'infirmières-écoles, ce système, qui fonctionne notamment à l'heure actuelle dans la province de Savannakhet, consiste à faire effectuer un stage d'infirmier dans les hôpitaux des chefs-lieux aux instituteurs particulièrement actifs et intelligents, et à les doter de quelques médicaments usuels, qui leur permettent de donner des soins élémentaires aux élèves et aux gens du village.

Ces infirmières-écoles vont donc être étendues dans la mesure du possible, et leur action contrôlée étroitement par les médecins-chefs de province de concert avec le service de l'enseignement. Une question également importante et qui va recevoir un commencement d'exécution est celle des naissances. Les femmes laotaines en couche ne fréquentent encore que très rarement les formations sanitaires. Elles ignorent la plupart du temps l'aide qui peut leur être apportée, ou leur préfèrent les pratiques ancestrales, qui provoquent une mortalité infantile sévère. Pour lutter contre cet état de choses, de nouvelles infirmières laotaines vont être recrutées. Après avoir suivi un stage sérieux à l'hôpital principal de Vientiane, elles seront à même de s'occuper de l'hygiène des femmes enceintes et des enfants en bas âge, et de donner confiance aux population campagnardes.

Ces infirmières pourront, par la suite, former des sages-femmes rurales analogues aux *ba mu* qui rendent dans les campagnes annamites des services appréciables. La mortalité infantile étant due pour beaucoup également au genre d'existence des campagnards qui ne sont pas à l'abri du froid et de ses conséquences : bronchite, dysenterie. La distribution gratuite dans les campagnes de couverture de coton et de vêtements pour les nourrissons, au même titre que les médicaments va être généralisée dans la mesure du possible. Cette réforme sera de longue haleine, et les résultats n'en seront visibles que dans plusieurs années ; mais c'est là une raison de plus pour introduire progressivement des éléments laotiens dans cette œuvre d'assistance médicale, et pour en rendre les résultats plus durables.

(*Bulletin administratif du Cambodge*, 5 avril 1942)

Par arrêté du Gouverneur Général du 12 Mai 1942.

Art. 2. — M. Jospin, Médecin Commandant du Corps de Santé des Troupes Coloniales, Médecin des Hôpitaux Coloniaux, actuellement en service hors cadres au Cambodge, est maintenu dans la position d'activité hors cadres et mis à la disposition de M. le Résident Supérieur au Laos en qualité de Médecin-Chef de l'Hôpital et du Laboratoire de Vientiane, en remplacement du Médecin Lieutenant-Colonel Hériaux qui reçoit une autre affectation.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toutes natures *du*s à M. Jospin, seront supportés par le budget local du Laos, à compter du 16 Mai 1942.

Art. 3. — M. Riche, Médecin Capitaine du Corps de Santé des Troupes Coloniales, Assistant de Médecine des Hôpitaux Coloniaux, actuellement en service hors cadres au Laos, est maintenu dans la position d'activité hors cadres et mis à la disposition de M. le Résident Supérieur au Cambodge en qualité de Médecin traitant à l'Hôpital de Phnom-Penh, en remplacement du Médecin Commandant Jospin qui reçoit une autre affectation.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toutes natures *du*s à M. Riche, seront supportés par le budget local du Cambodge, à compter du 16 Mai 1942.

---

Hué

Les obsèques du commandant Ribo  
(*La Volonté indochinoise*, 9 mai 1942)

Le 5 mai à 16 heures se déroulèrent à Hué, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques du médecin commandant détaché hors cadre Édouard Ribo, en service au Laos. Y assistaient M. le Résident Supérieur Grandjean, le médecin inspecteur général Botreau-Roussel, le Général Turquin, Commandant la Brigade d'Annam-Laos, le Docteur Le Nestour, Directeur local de la Santé en Annam, représentant également le Directeur de la Santé au Laos, l'Administrateur Xeridat, Résident de Savannakhet, représentant le Résident Supérieur au Laos, le Médecin Lieutenant-Colonel Haslé, de l'Hôpital Principal de Hué, représentant en outre le Commissariat général aux Sports, ainsi que toutes les personnalités militaires et civiles de la Capitale.

Les honneurs étaient rendus par une compagnie du 10<sup>e</sup> R.M.I.C. 4. Le convoi funèbre s'ébranlait aux sons de la marche funèbre de Chopin exécutée par la musique de la Garde Indochinoise sous la direction du Chef de musique Le Bail et après la messe, dite à l'église Saint-François Xavier par le R.P. Darbon, se dirigea vers la cimetière de la concession militaire. En une émouvante allocution et devant une foule recueillie, le Médecin Inspecteur général Botreau-Roussel, venu spécialement de Hanoï, exalta les hautes vertus morales et professionnelles de cet officier d'élite, victime du devoir à 36 ans après avoir été l'objet de trois brillantes citations au cours de la Campagne de France en Mai-Juin 1940 et récemment encore félicité par M. le Gouverneur Général pour ses qualités hors de pair d'animateur et d'organisateur et pour les résultats remarquables obtenus à Savannakhet dans le domaine des Sports et de la Jeunesse.

---

Le séjour à Vientiane de l'Amiral Decoux  
(*La Volonté indochinoise*, 14 avril 1943)

<sup>4</sup> Régiment mixte d'infanterie coloniale.

Paksane, 11 avril. — Il a ensuite visité l'hôpital sous la conduite du Médecin Colonel Martin, directeur local de la Santé, et du Médecin Commandant Jospin, Médecin Chef.

---